



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2020-120

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2020

# Sommaire

## **43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire**

43-2020-10-28-001 - ARR SG/Coordination N 2020-88 du 28 octobre 2020 modifiant l'arrêté N° 2020-46 portant délégation de signature à M. E Plasseraud, directeur de la citoyenneté et de la légalité (1 page)

Page 3

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2020-10-28-001

ARR SG/Coordination N 2020-88 du 28 octobre 2020  
modifiant l'arrêté N° 2020-46 portant délégation de  
signature à M. E Plasseraud, directeur de la citoyenneté et  
de la légalité



**PRÉFET  
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général/  
Coordination  
Interministérielle**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SG/COORDINATION 2020- 88 EN DATE DU 28 octobre 2020  
MODIFIANT L'ARRÊTÉ SG/COORDINATION 2020-46 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A  
M. ERIC PLASSERAUD, DIRECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LEGALITÉ**

**Le préfet de la Haute-Loire,**

**VU** l'arrêté SG/COORDINATION 2020-46 en date du 02/09/2020 portant délégation de signature à M. Eric PLASSERAUD, Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité ;

**VU** la décision d'affectation de Mme Catherine REZGUI ;

**CONSIDÉRANT** l'absence simultanée de M. Eric PLASSERAUD, Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité, de Mme Marie CHAUSSENDE, Cheffe du bureau des collectivités territoriales et de l'environnement et de Mme Rebecca REY, adjointe au chef du bureau des collectivités territoriales et de l'environnement pour la période du 19 au 30 octobre ;

**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>**

L'Article 6 de l'arrêté SG/COORDINATION 2020-46 portant délégation de signature à M. Eric PLASSERAUD, Directeur de la Citoyenneté et de la légalité est modifié comme suit, pour la période du 19 au 30 octobre 2020 :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric PLASSERAUD, délégation est donnée à Madame Marie CHAUSSENDE, attachée territoriale, chef du bureau des collectivités territoriales et de l'environnement, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie CHAUSSENDE, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Madame Rebecca REY, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rebecca REY, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Madame Catherine REZGUI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle. »

le reste sans changement.

**ARTICLE 2 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,

Eric ETIENNE